

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 MAI 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 03

Convocation : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. LAVILLE René.

M. LORD Stéphane donne procuration à M. BALANGER Jean-François.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Philippe MARIN a été nommé secrétaire de séance.

028 / 2023 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget principal communal afin d'équilibrer la section d'investissement sur les opérations d'ordre 040 liées aux amortissements et d'imputer les sommes sur les comptes « 28... » et non « 238 » pour un montant total de 185 307,47 €.

Investissement		
Recettes		
040 – 238 – Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	-	185 307,47 €
040 – 2802 – Frais liés à la réalisation des documents		14 612,95 €
<i>Accuse de réception en préfecture 066-216600585-20230523-0282023-BF Date de télétransmission : 25/05/2023 Date de réception préfecture : 25/05/2023</i>		

d'urbanisme et numérisation cadastrale	
040 – 2803 – Frais d'études, recherches et développement	18 196,71 €
040 – 2812 – Agencements et aménagement de terrains	19 921,56 €
040 – 28135 – Installations générales et agencements et aménagements des constructions	34 086,96 €
040 – 281538 – Autres réseaux	10 785,60 €
040 – 28156 - Matériel et outillage d'incendie, défense civile	15 242, 82 €
040 – 28157 – Matériel roulant	5 973,96 €
040 – 28158 – Matériel et outillages techniques	15 319,00 €
040 – 28181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	19 277,14 €
040 – 28182 – Matériel de transport	2 008,02 €
040 – 28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	5 717,04 €
040 – 28184 – Mobilier	2 080,72 €
040 – 28188 – Autres immobilisations corporelles	5 382,66 €
040 – 2804182 – Bâtiments et installation	15 372,55 €
040 – 2805 – Licences, logiciels et droits similaires	1 329,78 €
TOTAL	0,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

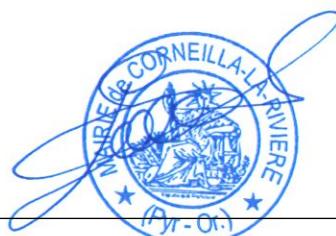
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 24 mai 2023

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230523-0282023-BF
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023